

## FIXATION DES TARIFS DU STAGE DE SPORT VACAN'SPORT D'HIVER 2024

7.10.2 Tarifs

Le Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 21221-21-2° et L2122-22-2° ;

Vu la délibération n°2023DELIB110 du 7 novembre 2023 au terme de laquelle le conseil municipal a donné délégation au Maire pour fixer les tarifs différenciés des séjours et stage de sports proposés par l'accueil de loisirs aux enfants pendant les vacances ;

Considérant la volonté de proposer un stage de sport Vacan'Sport d'une semaine du 19 au 23 février 2024 pour les enfants de 8 à 10 ans ;

Considérant que les inscriptions seront ouvertes du 29 janvier au vendredi 2 février 2024 ;

Considérant que les tarifs seront différenciés en fonction des quotients familiaux en vigueur, afin de garantir l'accessibilité financière des familles ;

Considérant le coût réel du stage ;

## DÉCIDE

**Article 1 :** de fixer les tarifs différenciés du stage de sport Vacan'Sport d'une semaine du 19 au 23 février 2024 pour les enfants de 8 à 10 ans comme suit :

Quotient familial	400	400/800	800/1500	1500/2200	2200/3200	3200/4200	4200 et +
Prix semaine	30	50	90	125	155	195	210

**Article 2 :** dit que les crédits nécessaires à la dépense seront inscrits au budget 2024 ;

**Article 3 :** Ampliation de cette décision sera adressée à :

- La Préfecture de Haute-Savoie,
- Madame la Directrice Générale des Services pour exécution,

Communication sera donnée au Conseil municipal.

Fait à Reignier-Ésery, le 29 janvier 2024

Le Maire,



Lucas PUGIN